

FONDS DE DOTATION
INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE DE PARIS

Siège social : 22 Boulevard du Fort de Vaux, 75017 PARIS
RCS Paris 908 813 587

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Institut Supérieur de Commerce de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui sont prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 Juin 2025,

Le commissaire aux comptes

EMMESSE CONSEIL & AUDIT,

Michel SUDIT



FONDS DE DOTATION ISC PARIS

22 Boulevard du Fort de Vaux
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	43		43	2 500	- 2 457	
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	17 014		17 014	24 844	- 7 830	
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	17 057		17 057	27 344	- 10 287	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	17 057		17 057	27 344	- 10 287	

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	15 000	15 000	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	1 654	8 370	- 6 716
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 077	-6 716	639
Situation nette (sous total)	10 577	16 654	- 6 077
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	10 577	16 654	- 6 077
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 480	9 240	- 2 760
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 450	- 1 450
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 480	10 690	- 4 210
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	17 057	27 344	- 10 287
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 000	5 832	- 3 832	-65,71
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	43		43	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	2 043	5 832	- 3 789	-64,97
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	8 120	12 548	- 4 428	-35,29
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)	8 120	12 548	- 4 428	-35,29
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-6 077	-6 716	639	9,51
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-6 077	-6 716	639	9,51
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 043	5 832	- 3 789	-64,97
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 120	12 548	- 4 428	-35,29
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 077	-6 716	639	9,51
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 17 057,37 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -6 076,63 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Tableau de variation des Fonds propres
- Compte de résultat par origine et destination
- Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le fonds de dotation Institut Supérieur de Commerce de Paris a pour but :

- de mettre en œuvre des moyens d'action visant à l'ouverture sociale et à l'égalité des chances au sein de l'enseignement privé développé par l'ISC Paris;
- de déployer les moyens nécessaires en vue de soutenir et accompagner la recherche, le développement et l'innovation pédagogique de l'ISC Paris au travers des laboratoires de recherche avec le soutien des équipes d'enseignants-chercheurs adaptés ;
- d'apporter son concours en vue de favoriser l'esprit d'entreprendre ;
- de structurer et de soutenir l'engagement solidaire des étudiants de l'ISC Paris,
- de contribuer au développement d'actions éco-responsables,
- de développer et de contribuer au soutien des démarches pédagogiques et entrepreneuriales prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques.

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'objet social sont notamment :

- de procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de son objet,
- de recevoir et de gérer les biens meubles ou immeubles et droits de toute nature,
- d'acquérir ou de vendre tout bien meuble ou immeuble,
- de favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'œuvre exerçant des activités conformes à son objet,
- de soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens,
- de développer des partenariats avec tout organisme éligible au régime fiscal de faveur du mécénat,
- de prêter, de louer et de mettre à disposition de moyens matériels et humains,
- d'organiser des colloques, séminaires, congrès, événements et formations en vue de favoriser le développement de ses activités,
- d'éditer toutes publications et autres documents ou supports d'information et de communication, y compris numérique, en lien avec son objet.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	43	43	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	43	43	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 480	6 480		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 480	6 480		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	43
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	43

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 480
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	6 480

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 440
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	1 440

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15.000				15.000
Dont dotation statutaire non consommable	15 000				15.000
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	8.370	-6.716			1.654
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-6.716	6.716	-6.077		-6.077
Dont générosité du public					
Situation nette	16.654	0	-6.077		10.577
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	16.654		-6.077		10.577
TOTAL dont générosité du public					

Compte de résultat par origine et par destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Donc, legs et mécénats				
- Dons manuels	2 000	2 000	5 832	5 832
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	43			
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	2 043	2 000	5 832	5 832
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	5 000		7 450	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 120		5 098	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	8 120		12 548	
EXCEDENT OU DEFICIT	- 6 077	2 000	- 6 716	5 832

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Donc en nature				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Donc en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

Missions sociales

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Lorsque l'information relative aux missions sociales dans le compte de résultat par origine et destination ne permet pas une bonne compréhension de l'activité, des informations détaillées par mission sociale sont données dans l'annexe.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Pendant l'exercice 2024 des missions sociales ont débutées et se poursuivront sur l'exercice suivant.

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ». Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière y compris les frais de gestion de la tarification pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les établissements de santé ;
- juridique ;
- moyens généraux ;
- informatique.

Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'entité en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DES EMPLOIS		
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 000	5 832
TOTAL	2 000	5 832

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	2 000	5 832
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL DES RESSOURCES	2 000	5 832
2 – REPRISES AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	2 000	5 832

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL		